



1ère édition

## BILAN de l'Appel à projets « Gestion durable des eaux de pluie dans les projets d'aménagements urbains »

Félicitations aux 4 lauréats  
de la 1<sup>ère</sup> édition de l'appel à projets 2015

Lancé en 2015, cet appel à projets a suscité 27 candidatures.

A travers cet appel à projets, l'Agence de l'eau a souhaité inciter les acteurs de l'aménagement urbain à concevoir des projets plus respectueux du cycle naturel de l'eau, n'engendrant pas de collecte de volumes supplémentaires d'eaux de ruissellement lors de pluies courantes et favorisant la réduction à la source des émissions de polluants.

Au final, 4 projets ont été retenus par le jury (sur les 27 dossiers reçus).

### Retour sur le bilan de ce 1<sup>er</sup> appel à projets

#### Rappel des modalités

06 mars 2015	Retour des manifestations d'intérêt présentées par les porteurs de projets
17 avril 2015	Réunion du jury et émission d'un avis sur chaque projet
03 juillet 2015	Date limite de réception des dossiers complets finalisés
02 septembre 2015	Jury final pour la sélection des meilleurs projets
03 février 2016	Validation des dossiers par les instances de bassin de l'Agence (Commission des aides)

#### Composition du jury technique

Le jury technique était composé de 8 membres (1 représentant de la DDT<sup>1</sup> de l'Orne, 1 représentant de la DRIEE<sup>2</sup> Ile-de-France, 1 représentant de la DRIEA<sup>3</sup> Ile-de-France, 1 représentant du CEREMA<sup>4</sup> Ile-de-France et 4 représentants des services de l'Agence de l'eau Seine-Normandie).

<sup>1</sup> Direction Départementale des territoires de l'Orne

<sup>2</sup> Direction Régionale et Interdépartementale Environnement et Energie

<sup>3</sup> Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

<sup>4</sup> Centre d'études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

## Dossiers de manifestation d'intérêt

L'Agence a reçu 27 dossiers dont 25 dossiers pour des opérations d'aménagements urbains émergentes et 2 dossiers pour des opérations de communication portant sur des aménagements réalisés.

Au regard du cahier des charges, le jury technique a retenu 20 dossiers. 7 dossiers ont été écartés :

- 5 dossiers ne correspondaient pas aux critères du cahier des charges
- 2 dossiers étaient potentiellement éligibles aux aides classiques de l'Agence de l'eau.



Un avis commenté a été envoyé à chaque porteur de projet pour l'aider à faire évoluer son projet ou à le finaliser.

## Dossiers finalisés

15 dossiers finalisés ont été reçus au 3 juillet 2015.

## Dossiers retenus

Sur les 15 dossiers finalisés reçus, 5 projets ont été proposés comme lauréats par le jury.

**Au final, 4 dossiers ont été validés par la Commission des aides de l'Agence de l'eau et instruits financièrement.** En effet, compte-tenu de la nouvelle concertation engagée par la municipalité de Noisy-le-Grand (93), le projet proposé relatif à l'aménagement de la ZAC du Clos d'Ambert sur une friche urbaine pour des logements, groupe scolaire et commerces a été reporté à une date ultérieure.

- **Aerolians Paris (ZAC Sud CDG) à Tremblay-en-France (93)**  
Opération de communication portant sur l'aménagement à la fois paysager et hydraulique - *Grand Paris Aménagement (anciennement AFTRP)*
- **Gestion alternative des eaux pluviales à Massy (91)**  
Projet de 1,67 ha combinant rétention et pré traitement situé au cœur de la futur ZAC de la Bonde sur la commune de Massy - *POINT P SA*
- **Lotissement de 60 ilots sur 4,9 ha à La Neuville Chant d'Oisel (76)**  
Gestion des eaux de pluie s'appuyant sur les principes d'« hydraulique douce » pour une large gamme de pluies, courantes à rares tant en domaine privé que sur les parties communes *SAS Prestige Foncier*
- **Parking Tapis Vert du Parc départemental Georges Valbon à La Courneuve (93)**  
Gestion des eaux avec un objectif de « zéro rejet » à l'horizon 2025, avec en particulier "désimperméabilisation" et réaménagement du parking Tapis Vert (Site Natura 2000) Désimperméabilisation d'un parking (Site Natura 2000) - *Département de la Seine-Saint-Denis*

Les nombreux critères ont ainsi conduit à écarter 10 dossiers dont 6 se sont révélés non éligibles (2 dossiers étant potentiellement éligibles aux aides de l'Agence de l'eau dans le cadre des modalités classiques, des dossiers incomplets ou non conformes et des projets ne respectant pas les critères techniques).

## Liste des 4 lauréats (porteur du projet)



GRAND PARIS AMENAGEMENT

(Seine-Saint-Denis)

### **AEROLIANS PARIS (ZAC sud CDG) Opération de communication sur un aménagement réalisé, paysager et hydraulique**

Aerolians Paris (ZAC sud CDG), situé à Tremblay-en-France (93), est une opération d'aménagement de 200 ha consacrée au développement économique autour de l'aéroport Paris Charles de Gaulle.

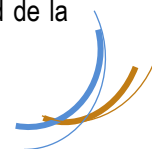
Les aménagements paysagers et hydrauliques de la pointe sud de la ZAC ont été finalisés en juin 2015 et font l'objet d'un travail paysager particulier. Dans ce secteur à enjeu sur le milieu naturel (cours d'eau), des techniques alternatives diversifiées sont mises en œuvre sur la ZAC bien que le territoire soit peu propice à l'infiltration.

Le cahier des charges de cession des terrains impose un pourcentage minimum de surfaces non imperméabilisées. La surface perméable représente 34 % de la surface totale de la ZAC (66 ha) – La partie Pointe sud est perméable à 91% (4 ha).

Le plan de communication a pour cibles les usagers futurs du parc d'affaires, les investisseurs immobiliers, les habitants à proximité du parc (secteur pavillonnaire).

Les outils de communication prévus sont les suivants :

- plaquette de présentation et de mise en valeur des aménagements à destination du public et des investisseurs qui s'installeront dans le parc d'activités
- mise à jour du site internet d'Aerolians Paris
- panneau pédagogique sur site aux abords des aménagements paysagers et hydrauliques au Sud de la ZAC
- réunion spécifique de sensibilisation pour les habitants de proximité
- publications dans le journal local.



DEPARTEMENT SEINE-SAINT-DENIS (Direction nature, paysages et Biodiversité)

(Seine-Saint-Denis)

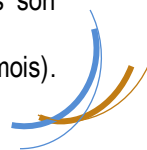
### **Parking tapis Vert du Parc départemental Georges-Valbon Désimpermeabilisation d'un parking**

Situé au nord-ouest de la Seine-Saint-Denis, le parc départemental Georges-Valbon est le plus grand du département et fait partie du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis (Zone de Protection Spéciale désignée au titre de la Directive européenne Oiseaux).

Le parc souhaite s'engager dans une démarche exemplaire de gestion des eaux avec pour objectif le « zéro rejet » à l'horizon 2025, avec en particulier la "désimpermeabilisation" et le réaménagement du parking Tapis Vert (3,2 ha). Le périmètre inclut les boisements alentours mais aussi les voiries attenantes.

Ce projet simple mais très cohérent est conçu de manière à réduire l'empreinte du parking sur son environnement. Il propose des solutions multiples (places perméables, noues d'infiltration et de transfert, bassin d'infiltration) et une réduction importante des surfaces imperméabilisées : 1 ha (surface totale projet de 3,2 ha). La renaturation du parking devrait permettre d'améliorer la biodiversité et l'intégration du parking dans son environnement, tout en le rendant plus « attractif » et accessible à tous.

L'eau y sera rendue visible dans les noues du parking dès les premières pluies (période de retour 3 mois). L'entretien à long terme a été pris en compte. L'usage de produits phytosanitaires est exclu.

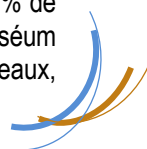


**POINT P SA**  
(Essonne)

### **Gestion alternative des eaux usées et eaux pluviales – Rétention et pré traitement**

Le site du projet est situé au cœur de la future ZAC de la Bonde sur la commune de Massy, une zone péri-urbaine à proximité immédiate de sites agricoles et dédiée au développement économique de la ville. Intégrée à son environnement, la ZAC doit préserver des espaces imbriqués afin de favoriser le développement de corridors écologiques : Le groupe Point P s'implante dans cette zone et y construit une plateforme commerciale de matériaux de construction ouverte aux particuliers et aux professionnels.

Ce projet de 1,67 ha combine rétention et "pré-traitement". Il est conçu pour gérer pluies courantes et pluies plus importantes (temps de retour 50 ans) dans des ouvrages végétalisés. La surface perméable représente 45 % de la surface de la parcelle aménagée. Une évaluation écologique et de biodiversité est confiée au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Il est prévu une ouverture partielle au public de la partie gestion des eaux, avec panneaux explicatifs.



**SAS PRESTIGE FONCIER**  
(Seine-Martime)

### **Lotissement de 60 ilots**

Le projet de lotissement de 5 hectares s'organise autour d'une zone Ni dédiée à la gestion alternative des eaux pluviales centennales. Composé de 59 ilots (58 lots pour bâtir et un îlot pour 12 logements sociaux sur un terrain d'environ 7 hectares), il est initié par la commune La Neuville Chant d'Oisel et portée par la société PRESTIGE FONCIER.

Accolé au centre du village, ce projet ne contribue pas à un quelconque étalement de l'habitat. Sa localisation permettra aisément, suivant l'orientation voulue par la collectivité, la mise en œuvre d'un déplacement doux (piétons, cyclistes)

La partie du projet portant sur la gestion des eaux de pluie est conçue dans une optique de mise en œuvre de principes d'« hydraulique douce » tant en domaine privé que sur les parties communes et ceci pour une large gamme de pluies, courantes à rares.

L'aménagement a été pensé sur la base de la préservation et de la valorisation de la zone classée Ni au PLU de la collectivité. Cette volonté communale qui oriente fortement le projet, a été inscrite dans le document d'urbanisme. En effet, l'aménageur a l'obligation d'y gérer les eaux pluviales du lotissement et du bassin versant amont, dans le respect de la trame verte et bleue de la commune. Dans ce lotissement, pour les parties privatives (lots individuels), chaque acquéreur doit assurer la gestion de ses eaux pluviales sur la base d'une protection décennale. Au-delà, les trop-pleins rejoindront les noues bordant la voirie puis les bassins de stockage et d'infiltration situés dans la zone Ni. Ces derniers seront conçus de manière à ce que le niveau d'eau, même en période de très forte pluie, reste raisonnable.

